



**Intervention d'Emir Kir
Ministre en charge de l'Action sociale
et de la Famille à la COCOF**

Pose de la première pierre de la nouvelle crèche « Les mômes » à Auderghem
Vendredi 15 octobre 2010, 11h30
Centre scolaire du Souverain

Monsieur le Bourgmestre,
Madame l'Echevine,
Messieurs les Echevins,
Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir pour moi d'assister aujourd'hui à la pose de la première pierre d'un projet ambitieux, visant à, d'une part, offrir une sérieuse cure de jouvence à ce Centre scolaire du Souverain, mais aussi à en augmenter significativement la capacité d'accueil. C'est une excellente nouvelle pour tous les habitants d'Auderghem qui peinent encore, comme beaucoup d'habitants d'autres communes bruxelloises, à trouver de la place dans des infrastructures spécialisées pour leurs enfants, et ce, à des prix abordables.

La COCOF intervient dans ce projet-ci au niveau de la crèche « Les mômes », dont elle subsidiera la construction à hauteur de 427.000 €.

Augmenter le nombre de places en crèches à Bruxelles est une nécessité, vous le savez, pour pouvoir rendre l'offre la plus égalitaire possible pour tous les parents, quel que soit leur lieu d'habitation.

Si ces infrastructures sont indispensables, c'est entre autres parce qu'elles sont une condition sine qua non pour permettre aux parents – et le plus souvent aux femmes – de poursuivre leur activité professionnelle, d'en chercher une ou de suivre une formation tout en assumant leur rôle de parent. L'utilité de la crèche n'est plus non plus à démontrer pour ses vertus de socialisation de nos tous-petits.

Voilà pourquoi un effort budgétaire conséquent a été fourni par la COCOF pour permettre la construction et la rénovation de crèches. Le budget a été multiplié par trois par rapport à 2005, passant de 650.000 euros à 2 millions d'euros dès 2006. Sur ces 2 millions d'euros, l'un est dévolu au financement des crèches privées, l'autre au financement des crèches

publiques. En 2010 cependant, restrictions budgétaires sévères obligent, ce montant est passé à 1,5 millions d'€.

Dans le même temps, j'ai décidé de relever, dans certains cas et à certaines conditions, le taux de la subvention accordée par la COCOF pour la construction ou la rénovation de crèches. Alors que le taux de base est de 60%, il peut atteindre 75, voire 95% depuis fin octobre 2005, en fonction de la situation de la crèche et de ses utilisateurs ainsi évidemment que des moyens disponibles.

Depuis 2004 donc, ce sont plus de 10 millions d'euros qui auront été dépensés par la seule COCOF pour des crèches, des Maisons Communales de l'Accueil de l'Enfance, et des haltes d'accueil. Concrètement, ces plus de 10 millions d'euros auront permis la création, la restauration ou l'ameublement de plus de 80 crèches, ainsi que l'ouverture de plus de 110 places supplémentaires.

Précision d'importance: ceci se fait en plus et en parallèle de ce qui est consacré par la Région bruxelloise dans le cadre du « Plan crèches », initié en 2007 par le Ministre-Président Charles Picqué. Rappelons que dans ce cadre, ce sont quelque 2147 places qui ont déjà été créées et 323 qui devraient voir le jour cette année. Depuis cette année d'ailleurs, ce sont 4,5 millions d'euros qui y sont consacrés, contre 3 millions auparavant! Preuve s'il en est que toutes les attentions et un maximum de moyens sont consacrés par les autorités publiques pour parvenir à l'objectif des 33% de couverture en crèches (norme européenne recommandée) à l'horizon 2014.

Je vous remercie de votre attention.

Contact presse:

Fabienne Defrance 02/506.34.19 ou 0466/588.300